

Rôle et tâches des aides pédagogiques dans l'éducation spécialisée aux États-Unis

Nina Yssel*
Azar Hadadian*

A l'origine, aux États-Unis, les aides pédagogiques étaient destinés, comme leur nom l'indique, à aider les éducateurs. Depuis lors leur rôle est devenu de plus en plus complexe et, dans certains cas, très technique. Bien que les aides pédagogiques apportent une aide inestimable dans les écoles de district, notamment dans les zones rurales, il faut tenir compte de certains problèmes au moment de leur embauche. Notre étude a porté sur ce que pensent un certain nombre d'aides pédagogiques (n= 1109) de l'éducation spécialisée de leur responsabilité, de leur formation et de leur satisfaction au travail. Les résultats ont montré que les aides pédagogiques ont un fort niveau de responsabilité qui ne correspond ni à leur formation ni à leurs salaires. Nous faisons des recommandations pour un meilleur emploi des ressources humaines en fonction des besoins spécifiques de chaque district.

Le point de vue des aides pédagogiques sur leur travail

Voici plus de quarante ans qu'on a envisagé d'introduire des aides pédagogiques dans les classes afin d'aider les enseignants (Gartner, in Pickett, 1996) bien qu'au départ leur rôle ait été limité dans sa définition à une aide apportée aux enseignants pour le secrétariat et les tâches administratives (Jones et Bender, 1993). A cette époque ces aides pédagogiques accomplissaient des tâches telles que faire des photocopies, s'occuper de l'équipement, surveiller les élèves à la cantine. Depuis lors le rôle des aides pédagogiques a été revu et au cours des dernières années on constate que leur rôle et leur responsabilité sont bien plus complexes que ce qu'on peut désigner sous le terme «d'aide aux enseignants» tel qu'il a été employé à l'origine.

Au fil des ans on a donné des noms différents aux aides pédagogiques comme par exem-

ple : «assistant, assistant d'enseignement, paraprofessionnel et, actuellement, aide pédagogique». Pickett (1996) définit l'aide pédagogique comme «une personne qui soit occupe une position éducative soit fournit des services directs aux élèves et à leur famille ; elle agit sous la responsabilité d'un instituteur ou d'un autre professionnel qui a élaboré le programme individuel d'éducation ou le programme d'autres services à la personne et en pilote la mise en œuvre» (p. 2). Actuellement aux États-Unis, une personne ayant un diplôme de l'enseignement secondaire ou tout autre équivalent peut être employée comme aide pédagogique avec un salaire moyen d'environ 8 \$ (le salaire minimum étant de 5 \$) de l'heure.

On peut attribuer le fait qu'on ait de plus en plus recours à des aides pédagogiques aux lois fédérales des États-Unis qui stipulent qu'une prise en charge spécialisée doit être assurée aux personnes handicapées pour un coût justifié (Frith et Lindsey, 1982). D'autres facteurs ont

* Department of Special Education, Ball State University, Muncie, Indiana, USA.

RÔLE ET TÂCHES DES AIDES PÉDAGOGIQUES DANS L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AUX ÉTATS-UNIS

contribué au fait qu'on ait recours aux aides pédagogiques comme en particulier la restructuration des systèmes éducatifs en vue de répondre aux besoins de différents élèves dans une même classe ordinaire, et les besoins qui se sont faits sentir dans les zones rurales où il y avait souvent un manque d'éducateurs spécialisés (Frith et Lindsey, 1982 ; Palma, 1994 ; Passaro, Pickett, Latham et HongBo, 1994). Dans les zones rurales, où il arrive que les éducateurs spécialisés ne font que passer, c'est souvent l'aide pédagogique qui assure la continuité et qui est devenu le lien avec la société remplissant ainsi une fonction très importante.

Il y a cinq ou six ans, lorsque les écoles américaines ont commencé à mettre en œuvre le projet d'intégration en fonction duquel les élèves handicapés passaient la plus grande partie de la journée dans une classe ordinaire, et un des auteurs de la présente étude s'en souvient fort bien, les discussions à l'université ont tourné en un forum où, au cours des débats, les enseignants ont exprimé leur crainte d'être remplacés par des aides pédagogiques. Le fait que l'embauche d'aides pédagogiques représente un moindre coût était alors perçu comme une menace par les enseignants. Ces incertitudes ont fort heureusement été levées et la crainte phobique de l'intégration a fait place à la prise de conscience du rôle important joué par les aides pédagogiques dans la classe.

Comment le rôle des aides pédagogiques a-t-il changé au cours des trente dernières années ?

Il semblerait que les aides pédagogiques se voient confier une plus grande diversité de tâches que ce qui est mentionné dans les textes et que souvent ils ont un rôle d'enseignement (May et Marozas, 1981). Ainsi, dans les écoles intégrées, il arrive que les aides pédagogiques dispensent directement l'enseignement aux élèves handicapés qui sont dans une classe ordinaire. Même des rôles très techniques, notamment dans le cas d'élèves ayant besoin de soins médicaux, sont confiés à présent aux aides pédagogiques

(Bartlett, Parette et Holder-Brown, 1994). Jones et Bender (1993) notent que les instituteurs confient facilement aux aides pédagogiques des tâches d'observation du comportement et d'évaluation. Les aides pédagogiques sont ainsi devenus réellement et activement partie prenante dans toutes les composantes des services pour élèves ayant des besoins spécifiques (Pickett, 1996).

Alors que les devoirs et les responsabilités des aides pédagogiques sont devenus plus importants et plus complexes depuis la promulgation de la Loi sur l'Éducation de Tous les Enfants Handicapés en 1975 (dite à présent Loi sur les Personnes Handicapées), le souci de leur formation n'a pas évolué au même rythme (Frith et Lindsey, 1982 ; Frith et Mims, 1985 ; May et Marozas, 1981 ; Pickett, 1995). A présent il y a toujours pénurie de programmes de formation, selon Pickett (1996b) : «..... il n'existe pratiquement pas de possibilités de formation globale et graduelle pour les programmes concernant la petite enfance et la pédagogie à l'école. Lorsqu'une formation existe, il est rare qu'elle soit vraiment standardisée, basée sur les compétences et bien structurée» (P1).

L'insuffisance de formation est considérée comme étant un des facteurs de dépression chez les aides pédagogiques ; on peut citer encore d'autres facteurs comme l'absence de carrière, les faibles salaires, le manque de précision dans la description de la fonction et le peu de soutien en provenance des autorités (Frith et Mims, 1985). Les résultats d'une étude faite en 1981 (May et Marozas) qui font état d'une forte rotation de personnel, d'un statut professionnel peu élevé et d'un faible salaire sont corroborés par les études effectuées au cours des années quatre-vingt dix. Pickett (1996) insiste sans cesse sur l'importance de l'avancement dans la carrière professionnelle et sur la nécessité d'élaborer des systèmes qui améliorent la productivité et fidélisent les aides pédagogiques. Mais il semblerait qu'il y ait eu peu de changements au cours des vingt et une dernières années ; les incitations qu'on a toujours considérées comme étant le

minimum nécessaire (Frith et Mims, 1985), ainsi que la notion d'échelle de carrière ne sont toujours pas acceptés d'une manière générale par les États. C'est pourquoi il est urgemment nécessaire de faire une nouvelle évaluation du rôle des aides pédagogiques aux États-Unis.

L'objectif de cet article est d'identifier la manière dont les aides pédagogiques actuellement en poste, dans les années quatre-vingt dix, voient leur rôle, leur formation, leur satisfaction au travail afin de pouvoir fournir quelques lignes directrices aux pays qui penseraient que l'embauche d'aides pédagogiques puisse être une bonne manière de solutionner le problème du manque d'enseignants spécialisés par rapport aux besoins très variés des élèves et aux exigences croissantes en matière d'éducation.

Méthode

Nous avons élaboré un questionnaire auquel les aides pédagogiques ont répondu de manière anonyme et spontanée. Ce questionnaire comprenait des données démographiques, des sections portant sur les responsabilités et sur la formation ainsi que cinq questions ouvertes sur les besoins en formation, la satisfaction au travail et les responsabilités. Ce sont les réponses à ces cinq questions ouvertes qui font l'objet de notre article.

Au total 2221 questionnaires ont été envoyés à des aides pédagogiques de l'éducation spécialisée dans un État du Midwest dont 1100 nous ont été retournés (taux de réponse = 49,9 %). Trente huit pour cent provenaient de zones rurales et soixante deux pour cent de zones urbaines. Cinquante cinq pour cent des personnes ayant répondu ont indiqué qu'elles avaient un diplôme d'enseignement supérieur et dix pour cent avaient un diplôme leur donnant le droit d'enseigner.

Pour la première question, il a été demandé aux aides pédagogiques d'indiquer trois tâches qu'ils n'ont pas le droit d'effectuer. L'analyse des réponses a donné des résultats intéressants :

la majorité des personnes (74 %) ont dit qu'elles n'ont pas de pouvoir disciplinaire sur les élèves. En deuxième rang (35 %) viennent des tâches liées au Programme Éducatif Individualisé (un programme adapté aux besoins particuliers de chaque élève et que la loi rend obligatoire pour tous les élèves de l'éducation spécialisée). Le tableau 1 présente la liste des tâches repérées par les aides pédagogiques.

La deuxième question était : «Devez-vous suivre des instructions ou pouvez-vous prendre des initiatives ?» La majorité des personnes interrogées (83 %) a répondu à la fois oui et non. Il est intéressant de noter que seulement 4 % ont dit devoir suivre les instructions de l'instituteur.

La question trois avait trait à leurs besoins en formation «Pensez-vous avoir eu une formation qui corresponde à ce que l'instituteur attend de vous ?» Dans la majorité des réponses il est dit que la formation correspond à ce qui est demandé (60 %), bien que ces personnes n'aient eu, en fait, aucune formation.

La quatrième question portait sur les diplômes et sur l'accès à la profession. Environ 44 % des personnes interrogées pensent qu'il faudrait un diplôme correspondant à la fonction d'aide pédagogique. Quelques unes (8 %) pensent que le fait d'avoir un diplôme ou une formation donnant accès à la profession devrait entraîner une augmentation de salaire. Les réponses sont résumées dans le tableau 2.

Avec la dernière question il était demandé aux personnes de dire si elles sont satisfaites ou non de leur travail. Bien que la majorité se dise satisfaite (72 %), des facteurs d'inquiétude ont été signalés comme l'absence d'assurance maladie et de cotisation à une caisse de retraite, la nécessité de salaires plus élevés. D'autres facteurs limitent le plaisir au travail comme le fait d'avoir trop de responsabilités (3 %), l'absence de soutien et de conseils de la part des instituteurs et de la hiérarchie (37 %), le stress et la surcharge de travail (5 %) et le manque de formation appro-

RÔLE ET TÂCHES DES AIDES PÉDAGOGIQUES DANS L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AUX ÉTATS-UNIS**Tableau 1 : Tâches que les aides pédagogiques ne sont pas habilités à exécuter (en pourcentages)**

1. Mesures disciplinaires concernant les élèves	73,7
2. Réunion de synthèse, programme individualisé, objectifs	35,5
3. Initiatives concernant le programme Enseignement sans supervision	20,1
4. Tests, évaluations, remplir les rapports	18,7
5. Sorties, paiements	17,2
6. Pas de réponse	16,6
7. Rencontres avec les parents/téléphone	14,8
8. Distribution des médicaments	12,6
9. Néant	6,02
10. Transports	2,78
11. Surveillance des récréations et des repas	2,28
12. Non sens	1,14

Note : comme les réponses ont porté sur plusieurs points à la fois, le total n'est pas égal à 100.

prisée (2 %). Il est intéressant de noter que dans un grand nombre de réponses il est dit que «l'amour et la patience» suffisent pour faire ce travail et que la formation ne paraît pas nécessaire.

Discussion

Il n'est pas surprenant de voir que la discipline relève de la seule responsabilité de l'instituteur et ne fasse pas partie des tâches qui reviennent aux aides pédagogiques. Cependant le fait que tant d'aides pédagogiques (35 %) aient mentionné qu'ils sont exclus des réunions de synthèse (lorsqu'un groupe de professionnels et les parents d'un élève se réunissent pour faire ensemble un programme pour cet élève) et de la préparation des Programmes Éducatifs Individualisés pose une question intéressante : pour-

quoi n'accorde-t-on pas plus de valeur à l'apport des aides pédagogiques ? Dans quelques cas les aides pédagogiques s'occupent d'un élève toute la journée et dans la plupart des cas ils sont autant en contact avec les élèves que les instituteurs. Outre le fait qu'il puisse faire une contribution utile à l'élaboration du Programme Éducatif Individualisé, l'aide pédagogique est très certainement impliqué dans l'application de ce programme que ce soit pour un élève en particulier ou pour un groupe d'élèves.

La grande majorité des aides pédagogiques (83 %) prennent des initiatives sous leur propre responsabilité (question 2) ce qui peut être considéré comme une indication de la confiance que leur font les instituteurs. Les réponses à la question 3 revêtent une importance particulière. Les aides pédagogiques (82 %) n'ont pas été formés particulièrement pour

Tableau 2 : Accord ou désaccord sur un diplôme d'état pour les aides pédagogiques (en pourcentages)

1. Réponse positive : oui	44,5
2. Réponse négative : non	29,7
3. Avec augmentation de salaire	8,0
4. Pas sous forme de séminaires	5,0
5. Pas de réponse	4,2
6. Simple formation/séminaires	3,9
7. Uniquement pour certains handicaps	3,0
8. Sans opinion	2,9

Note : comme les réponses ont porté sur plusieurs points à la fois, le total n'est pas égal à 100.

leur travail (ce ratio inclut ceux qui pensent qu'il y a adéquation entre leurs attentes et celles de leurs supérieurs hiérarchiques d'une part et leur formation d'autre part, bien qu'ils n'aient eu aucune formation ; il inclut également ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'adéquation entre les attentes et la formation). Ceci semblerait indiquer que l'on ait toujours des doutes sur l'utilité de la formation malgré la complexité croissante des tâches dans les années quatre-vingt dix.

En ce qui concerne la nécessité d'un diplôme on nous a rappelé que presque tous les aides pédagogiques qui ont participé à notre étude souhaitaient l'existence d'un diplôme. Ceci correspond aux résultats d'études précédentes au cours desquelles on avait noté le manque de formation, le peu de possibilités d'avancement dans la carrière, le manque de soutien de la hiérarchie, les faibles salaires et le flou de la description de poste (Frith et Mims, 1985 ; May et Marozas, 1981). On retrouve certaines de ces remarques dans les réponses à la question cinq sur la satisfaction quant au travail. La plupart des personnes qui ont répondu à l'enquête disent qu'elles aiment leur travail parce qu'elles aiment travailler avec des enfants ; mais il faut lire leurs réponses jusqu'au bout et nous arrêter aux commentaires qu'elles ont jugé nécessaire de faire. L'un des soucis exprimés est le manque de soutien de la part des administrateurs et des instituteurs ; il est souligné également que la demande porte non seulement sur un salaire plus élevé, mais aussi sur le fait que les responsabilités soient mieux reconnues ; les réponses signalent aussi le stress au travail, l'absence de formation et de protection sociale. L'une des personnes interrogées a souligné que notre enquête était la première occasion qui lui ait jamais été offerte de donner son avis depuis onze ans qu'elle exerce le métier d'aide pédagogique ! Formation et avancement dans la carrière professionnelle seraient des marques de reconnaissance qui prépareraient les aides pédagogiques aux responsabilités liées à la complexité croissante du travail que l'on connaîtra très certainement à l'avenir.

Recommandations

Bien que les aides pédagogiques aient en grande majorité indiqué qu'ils aiment leur travail parce qu'ils aiment les enfants, il n'est plus possible d'ignorer leurs difficultés. Une formation initiale et continue permettra aux élèves d'avoir un encadrement bien formé qui sera qualifié et équipé pour accomplir des tâches de plus en plus complexes. En outre, cette formation leur donnerait confiance en eux-mêmes et leur fournirait cette reconnaissance indispensable d'autant plus que ces aides pédagogiques sont devenus indispensables dans les classes ordinaires qui doivent recevoir des élèves ayant des difficultés très diverses.

En cela les États-Unis ne sont pas un cas particulier, loin de là. Pour de nombreuses raisons, comme les enfants nés de parents drogués, le sida chez l'enfant et le fait qu'on sache maintenant mieux identifier ces enfants, la population scolaire ayant besoin d'une éducation spécialisée ne peut que s'accroître au cours du siècle à venir. On voit déjà actuellement aux États-Unis qu'il n'y a pas assez d'éducateurs spécialisés, et ce phénomène est particulièrement important dans les zones rurales. Le problème se pose également dans d'autres pays. En raison du manque d'éducateurs spécialisés dans les zones rurales on est parfois obligé de regrouper dans une classe des élèves très différents mais qui ont tous besoins d'une éducation spécialisée ce qui peut causer de grandes difficultés à l'éducateur. Une des solutions devant ce manque de personnel spécialisé consiste alors à employer des aides pédagogiques et les auteurs de cet article ont essayé de montrer qu'il ne faut alors pas tomber dans le piège d'employer ces personnes sans qu'elles n'aient eu une formation suffisante.

Il est vraiment nécessaire que les services de l'éducation nationale et les instituts de formation des enseignants réévaluent leurs ressources humaines et qu'ils élaborent un système de formation plus efficace. Cette nouvelle formation devrait tenir compte des aspects sociaux, politi-

ques et économiques de chaque région. Le fait que le nombre d'élèves augmente et qu'on exige en même temps une rationalisation des coûts de l'éducation spécialisée aboutira à donner de plus en plus d'importance au rôle des aides pédagogiques au vingt et unième siècle. Bien que les données recueillies dans notre étude ne concernent qu'un seul État du Midwest des États-Unis, nous pensons que les remarques faites par les aides pédagogiques sont de portée universelle.

Version originale : Anglais

Reçu le 10/03/97

Accepté le 22/08/97

Références

- Bartlett C.R., Parette H.P. & Holder-Brown L. (1994). Developing medical and educational partnerships in school settings to meet health-related and educational needs of students who are medically fragile : How can rural schools catch that elusive rainbow ? (Proceedings of the Annual National Conference of the American Council on Rural Special Education, Austin, Texas).
- Frith G.H. & Lindsey J.D. (1982). Certification, training, and other programming variables affecting special education and the paraprofessional concept. *The Journal of Special Education*, 16, 229-236.
- Frith G.H. & Mims A. (1985). Burnout among special education paraprofessionals. *Teaching Exceptional Children*, 17(3), 225-227.
- Jones K.H. & Bender W.N. (1993). Utilization of paraprofessionals in special education : A review of the literature. *Remedial and Special Education*, 14(1), 7-14.
- May D.C. & Marozas D.S. (1981). The role of the paraprofessional in education programs for the severely handicapped. *Education and Training of the Mentally Retarded*, 16, 228-231.
- Palma G.M. (1994). Toward a positive and effective teacher and paraprofessional relationship. *Rural Special Education Quarterly*, 13(4), 46-48.
- Passaro P.D., Pickett A.L., Latham G. & HongBo W. (1994). The training and support needs of paraprofessionals in rural special education. *Rural Special Education Quarterly*, 13(4), 3-9.
- Pickett A.L. (1996, September). Factors that influence the performance, development and supervision of paraeducators in inclusive classrooms. *TASH Newsletter*, 22(9), 7-8.
- Pickett A.L. (1996b). Paraprofessionals in the workforce : It's time to stop making it up as we go along. *New Directions*, 17(4), 1-4.